



Fraude à la caf et aux rsi

Par **Melody788**, le **07/03/2018** à **03:18**

Bonjour,

J'ai récemment eu un contrôle de la caf et comme mon mari n'a pas accès à son compte bancaire, le contrôleur a dû faire exercer son droit auprès de la banque pour obtenir ses relevés bancaires. Hors mon mari a travaillé un an et demi plus tôt comme auto entrepreneur et n'a pas déclaré ses factures car nous étions dans une situation financière assez difficile (ce qui, j'en ai conscience, n'excuse rien). Du coup je ne l'ai pas non plus plus déclaré à la caf lors de mes déclarations de revenus trimestrielles. Il y en a pour environ 14.000 €. Le contrôleur à bien sûr vu les versements sur le compte de mon mari et me demande des justifications.

- 1) que dois je dire à mon contrôleur ?
- 2) que dois je faire au niveau des impôts ?
- 3) que risquons nous ?

Actuellement je perçois l'AAH mais au moment des faits nous percevions des APL et la prime d'activité.

Svp répondez moi vite je dois répondre au plus tôt a mon contrôleur et cette situation me ronge je n'en dors plus.

Merci à vous.

Par **jodelariege**, le **07/03/2018** à **08:57**

bonjour

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGIFRANCE000006073189>

vous voyez que vous risquez gros :d'abord de rembourser tout ce vous avez reçu indûment de la CAF +des poursuites....

que faire ? dire la vérité et demander la clémence...

Par **jos38**, le **07/03/2018** à **09:44**

bonjour. je confirme. moi-même ,sans le vouloir, j'avais perçu trop d'apl, ma fille étant partie étudier dans une autre ville et ne faisant donc plus partie du foyer. je ne savais pas qu'il fallait prévenir la caf car elle n'avait pas demandé l'apl pour elle. la caf s'est remboursée en prélevant chaque mois sur les allocations familiales. il faut toujours dire la vérité

Par **amajuris**, le **07/03/2018** à **10:56**

bonjour,

si vous êtes de bonne foi et que vous trouvez un accord pour le remboursement,la CAF devrait être satisfaite.

si la CAF estime que vous êtes de mauvaise foi et au vu du montant que vous avez perçu à tort, la CAF pourra engager des poursuites pénales contre vous et votre mari.

vous avez donc intérêt à dire la vérité.

salutations

Par **Visiteur**, le **07/03/2018** à **12:57**

Bjr,

Bien d' accord avec les autres intervenants, mais faites rapidement, si vous espérez éviter l'aggravation.

Par **Hans lan**, le **06/10/2018** à **20:59**

Bonjour vous en êtes ou dans votre situation?

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **21:40**

Bonjour

Auriez vous également fraudé ?